

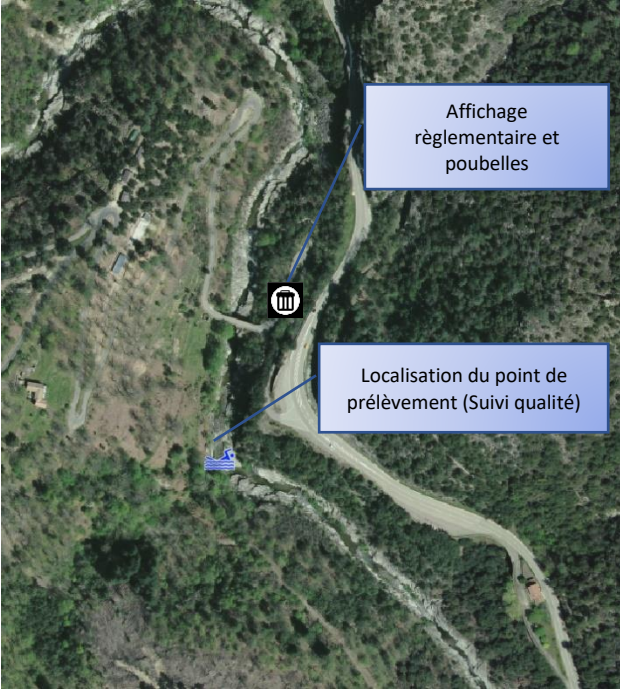






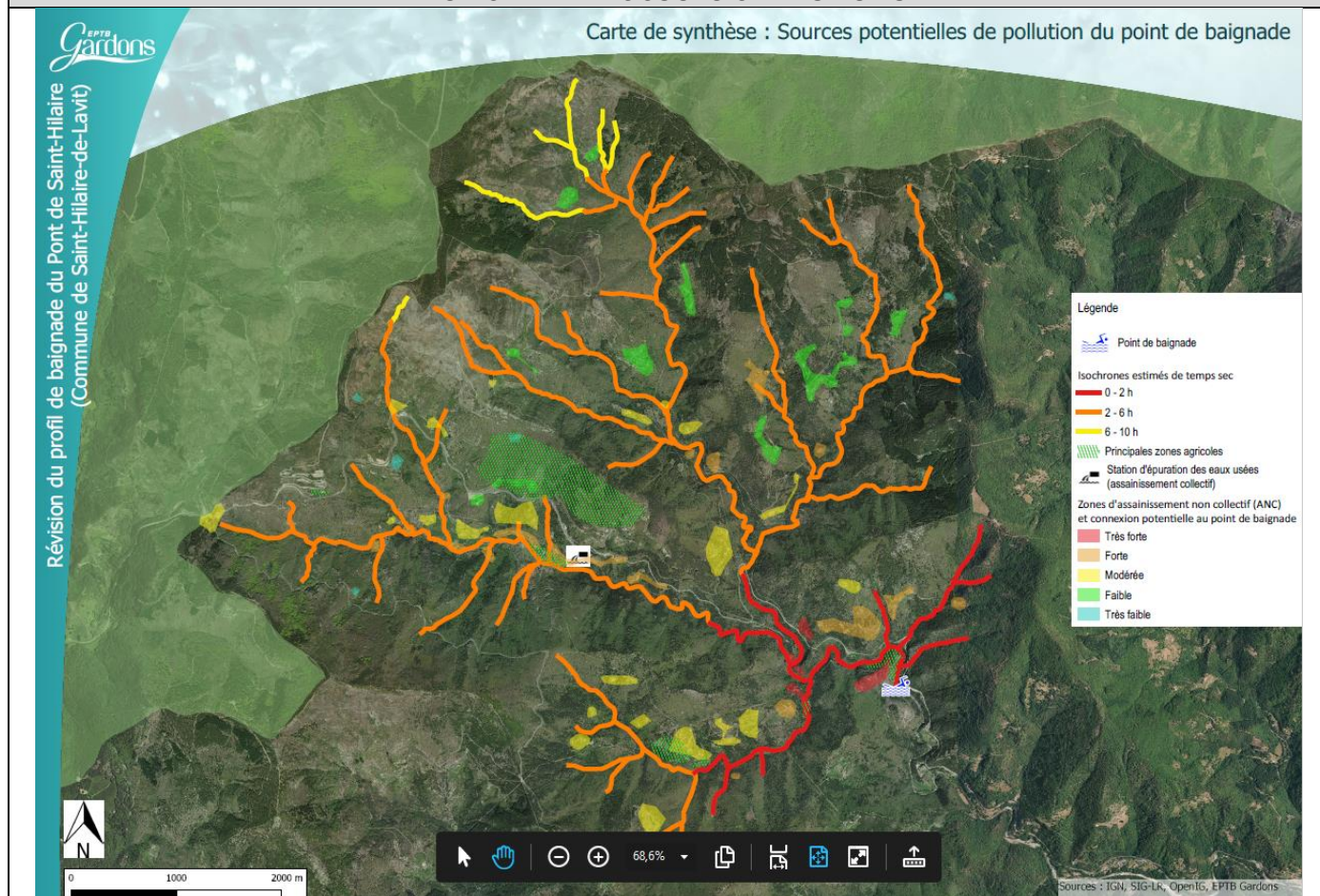
## FICHE PROFIL DE BAINNADE – Synthèse (1/2)

Site :	<b>Baignade du Pont de Saint Hilaire</b>		
Cours d'eau :	Gardon d'Alès	Commune :	Saint-Hilaire-de-Lavit et Saint-Privat-de-Vallongue
Département	Lozère (48)	Région :	Occitanie
Contact	Mairie de Saint-Hilaire-de-Lavit, Monsieur le Maire (Gilles BALLAND) Mairie - 48160 Saint Hilaire de Lavit - (04) 66 45 50 63 - mairie.sthilairedelavit@wanadoo.fr		
<b>DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAINNADE</b>			
Zone de baignade	Environ 500 m à l'amont et à l'aval du pont		
Nature des plages	Roche, rochers, atterrissements de graviers		
Période de fréquentation	Juin à août		
Fréquentation estimée	40 <sup>aine</sup> de baigneur-euses		
Equipements sanitaires	Néant		
Poste de secours	Néant		
Poste de surveillance	Néant		
Stationnement	Bord de voirie		
Usages nautiques / loisirs aquatiques	Néant		
Accès aux animaux	Non règlementé		
Autres équipements	Néant		
<b>HISTORIQUE DU CLASSEMENT</b>		<b>ZONE DE BAINNADE</b>	
2019		Suffisant	 <p>Affichage réglementaire et poubelles</p> <p>Localisation du point de prélèvement (Suivi qualité)</p>
2018		Bon	
2017		Bon	
2016		Bon	
2015		Bon	
<b>Description des épisodes de pollution au cours des dernières années</b>	Des résultats régulièrement moyens sans cause clairement identifiée		
<b>Commentaires</b>	Les communes concernées travaillent activement à la recherche des causes de ces résultats moyens sans être mauvais (pas de dépassement des seuils d'alerte sur les deux dernières années. Un dépassement sur les 5 dernières années.		

## FICHE PROFIL DE Baignade – Synthèse (2/2)

Site : **Baignade du Pont de Saint Hilaire**

### RECENSEMENT DES SOURCES DE POLLUTION



Source potentielle		Niveau de connexion	Risque	Mesures de gestions et de prévention
Assainissement collectif	Station d'épuration des eaux usées de Saint-Privat-de-Vallongue	Moyen (4,7 km)	Potentiellement fort si dysfonctionnement	Surveillance régulière et rigueur dans l'exploitation. Planification moyen terme d'amélioration des systèmes de traitement. Fermeture préventive en cas d'orage ou de dysfonctionnement.
Assainissements non collectifs	Habitations voisines du site	Faible à fort (suivant les secteurs)	Potentiellement fort si dysfonctionnement	Sollicitation de contrôles de fonctionnement.
Agriculture	Zones de pâturage et bâtiments d'élevage	Faible à fort (suivant les secteurs)	Important en cas de non-respect des bonnes pratiques	Sensibilisation aux bonnes pratiques et respect de la législation sur la gestion des fumiers et effluents.
Ponctuel et accidentel	Trafic routier, campings cars	Fort	Rare mais potentiellement fort	Vigilance en cas d'accident.

## Information aux baigneurs et baigneuses

Cette baignade en site naturel n'est pas surveillée et vous la pratiquez en pleine responsabilité, « à vos risques et périls ». Faites attention à vous et aux autres !

Si l'eau est un patrimoine commun, **les bords de rivières sont des propriétés privées que les propriétaires consentent à laisser accessibles.**

Pour que nous puissions toutes et tous continuer de profiter pleinement de cette nature exceptionnelle, il revient à chacun de respecter les règles élémentaires de savoir vivre et de respect mutuel :

- **remporter ses déchets** et laisser les espaces propres et exempts de traces, une poubelle est positionnée au niveau du pont pour vous ;
- **ramasser les excréments de ses animaux, les tenir en laisse** et s'assurer qu'ils n'incommodent ni les personnes ni les autres animaux à proximité (le bétail en particulier) ;
- avoir un **comportement respectueux et sympathique** avec les autres baigneurs et promeneurs : c'est un lieu de détente, pas de tension ;

- le **calme et la quiétude** sont des biens précieux en zone naturelle : merci de veiller à ne pas faire trop de bruit, en particulier en soirée ;
- veiller à ne créer **aucune pollution** de l'eau et des berges ;
- Le **feu est interdit** : c'est extrêmement dangereux dans notre région, et potentiellement catastrophique.

Nous vous souhaitons un agréable moment sur notre Commune.

<b>Numéros d'urgence :</b>	
<b>Pompiers :</b>	<b>18</b>
<b>Samu :</b>	<b>15</b>
<b>Numéro unique d'urgence européen :</b>	<b>112</b>

## Santé et sécurité : quelques rappels

### Noyade :

- ➔ Equipez vos enfants de brassards.
- ➔ **Ne quittez jamais des yeux les enfants** en bas-âge quand ils jouent au bord de l'eau et ne les laissez jamais seuls dans l'eau.
- ➔ Évitez la baignade dans les 2 heures qui suivent un repas ou une consommation d'alcool.
- ➔ **Entrez progressivement dans l'eau**, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

### Attention à l'hydrocution :

L'hydrocution est un choc thermique qui peut entraîner une perte de connaissance dans l'eau et la noyade. Quelques signes peuvent précéder l'hydrocution : les maux de tête, les crampes, l'angoisse, ... Devant l'apparition de l'un de ces signes, sortez de l'eau le plus rapidement possible.

**Entrez progressivement dans l'eau**

### Chaleur et exposition au soleil excessive :

- ➔ Préférez les emplacements à l'ombre.
- ➔ Utilisez des crèmes solaires protectrices, Portez un chapeau ou un foulard et des lunettes de soleil,
- ➔ **Soyez très vigilants avec les jeunes enfants et nourrissons** très sensibles au soleil et aux coups de chaleur.
- ➔ Préférez les horaires avant 11 heures et après 16 heures, où l'intensité du soleil est moindre.

### Ne pas se déshydrater :

- ➔ **Donnez à boire régulièrement aux jeunes enfants** avant qu'ils ne le réclament.
- ➔ Évitez les efforts aux heures les plus chaudes et pendant les deux heures qui suivent les repas.
- ➔ Mouillez-vous le front et la nuque régulièrement et portez un chapeau.
- ➔ Buvez souvent et en bonnes quantités.